

Introduction

Faisant partie du Groupe CFAO, le Code de conduite anticorruption du Groupe s'applique à tous nos employés, partenaires et tiers, y compris nos clients et fournisseurs. La présente Politique d'éthique commerciale vise à compléter le Code de conduite en traitant spécifiquement des droits de l'homme fondamentaux.

Travaillant dans le cadre de partenariats mondiaux, Missionpharma est guidée par les lois nationales et les droits humains proclamés au niveau international. La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (ONU) servent de lignes directrices à notre approche des droits humains universels et de la responsabilité sociétale des entreprises.

Rester en bonne santé au travail et travailler en toute sécurité est un droit fondamental. Nous avons mis en place des politiques et des règlements pour mettre à disposition de nos employés un environnement de travail physique et mental sain dans tous nos établissements.

Les normes que nous établissons pour notre propre personnel s'appliquent également à nos partenaires externes. Nous attendons de tous les tiers qu'ils respectent les principes énoncés dans la présente politique. Si un tiers agit d'une manière qui enfreindrait les principes éthiques énoncés dans la présente politique, nous avons le droit de refuser ou de cesser immédiatement la collaboration avec ce tiers.

Principes éthiques

Nous avons une tolérance zéro concernant les infractions aux droits de l'homme. Tous les tiers doivent respecter les droits des travailleurs et les traiter avec dignité et respect, notamment en ce qui concerne les aspects suivants :

OBLIGATIONS DE SÉCURITÉ

Les tiers doivent assurer la sécurité et la protection de leurs employés contre l'exposition aux risques professionnels auxquels ils seraient exposés dans leur environnement de travail.

LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DE NÉGOCIATION COLLECTIVE

Les tiers doivent reconnaître à leurs salariés le droit de liberté d'association, d'adhérer ou non à des syndicats, d'être représentés par des comités de travailleurs et d'y adhérer. Les employés doivent pouvoir communiquer ouvertement avec la direction au sujet des conditions de travail sans représailles, intimidation ou harcèlement.

TRAVAIL DES ENFANTS

Nous ne tolérons aucune forme de travail des enfants. Tous les employés de tiers doivent avoir atteint l'âge légal minimum pour travailler dans le pays concerné.

WE SUPPORT



Missionpharma participe au Pacte mondial des Nations Unies depuis 2018. Nous continuons de reconnaître notre responsabilité d'entreprise de respecter les droits humains et du travail, de nous engager à protéger l'environnement et de lutter contre la corruption.

Par conséquent, nous avons intégré les principes universels de responsabilité et de durabilité dans nos activités centrales et dans notre chaîne de valeur.

INTERDICTION DU TRAVAIL NON DÉCLARÉ OU DU TRAVAIL FORCÉ

Les tiers ne doivent pas recourir au travail forcé ou au travail non déclaré ni se livrer à la traite des êtres humains.

RESPECT DE LA DIVERSITÉ ET REJET DE LA DISCRIMINATION

Les tiers doivent traiter équitablement toutes les personnes sans discrimination fondée sur leur origine, leur religion, leur origine ethnique, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur âge, leur affiliation syndicale ou politique. Les tiers s'engagent à interdire toute forme de discrimination au sein de leur organisation.

PROTECTION CONTRE LE HARCÈLEMENT MORAL/SEXUEL

Les tiers doivent interdire et sanctionner toute forme de harcèlement sur le lieu de travail, qu'il soit moral et/ou sexuel.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET SOCIAL

Les tiers doivent mener leurs activités de manière à limiter leur impact sur l'environnement et à s'assurer qu'ils créent des liens avec l'environnement social des pays où ils opèrent sur la base du respect mutuel.

Signalement de non-conformité ou d'infraction

Nous avons mis en place un système de dénonciation en ligne, appelé Speak Up, qui fournit aux employés et aux tiers un canal de communication dédié et entièrement confidentiel pour signaler les cas potentiels de non-conformité ou d'infraction des règles énoncées dans la présente politique d'éthique commerciale.

Le système est accessible à partir du site Web de [CFAO](#) et de [Missionpharma](#).